

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU

Séance du MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire de la Commune de CHINON

Date de la convocation : Mercredi 15 septembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 29

■ SONT PRESENTS :

M. DUPONT, Président,

M. MAUCORT, Mme LAMBERT, M. DAMMERY, Mme LAGRÉE, M. DUCHESNE (2021-105 à 2021-117), Mme BOISNIER, M. GOUPIL, Adjoints

Mme LUMEAU, Mme GACHET, M. CHEMINOT, Mme BERGER, Mme MARTINEAU, Mme DEVAUD, M. DAUDIN, Mme BAUDIN, M. LAPORTE, M. MASSON, Mme VUILLERMOZ, M. FLEUREAUX, Conseillers Municipaux.

■ ONT DONNE PROCURATION :

M. DUCHESNE	à	Mme LAMBERT (2021-102 à 2021-104)
M. BILLARD	à	Mme LUMEAU
M. NARDI	à	Mme GACHET
Mme BELLUT	à	M. DAMMERY
M. PLANCHON	à	Mme BERGER
Mme LEGER	à	M. GOUPIL
M. BAUMEL	à	M. LAPORTE

■ ABSENTS EXCUSES

M. PLOUZEAU

M. PELLETIER

Mme GACHOT

■ SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Christèle LAMBERT

ORDRE DU JOUR

DECISIONS

PRESENTATION

Présentation des travaux de modernisation de la ligne Chinon-Tours par la SNCF à 18h30

ADMINISTRATION GENERALE

2021-102 Désignation d'un correspondant défense pour la Commune de Chinon

FINANCES

2021-103 Adhésion à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma

2021-104 Versement d'une subvention exceptionnelle au groupe scolaire Jean Jaurès

2021-105 Décision modificative n°3

2021-106 Demande de Subvention Contrat de Solidarité Territoriale (CRST) pour la rénovation thermique et acoustique du cinéma « Le Rabelais »

2021-107 Demandes de réductions ou Gratuités pour les locations de salles à l'Espace Rabelais

PERSONNEL

2021-108 Mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire au sein de la Police Municipale de la Mairie de Chinon

2021-109 Tableau des effectifs

CONVENTIONS

2021-110 Renouvellement de la convention avec la ville de MONTS pour l'utilisation des installations du centre de tir de Trotte Loups par la Police Municipale

2021-111 Convention pour l'utilisation des installations du centre de tir de Trotte Loups par la Direction Zonale au Recrutement et à la formation Zone Ouest (DZRFZO)

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

2021-112 Fin de mise à disposition de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire de l'appartement situé au 10 rue des Courances à Chinon

2021-113 Acquisition BOURDIN – Régularisation de Voirie

CŒUR DE VILLE

2021-114 OPAH-RU : Demande de subvention façades pour M. BUREAU

2021-115 OPAH-RU : Demande de subvention façades pour M. BRESNU

2021-116 OPAH-RU : Demande avis de principe

2021-117 Délégation du droit de préemption commercial à la Communauté de Communes Chinon
Vienne et Loire

INFORMATIONS DIVERSES

Principe de l'appel à projet Pirondeau/ Ancien TGI

Bilan du Forum des associations

Le mardi 21 septembre 2021, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Mme LAMBERT est élue secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire revient sur le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2021 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

DECISIONS

M. le Maire informe l'assemblée des décisions prises en application des articles L 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2020-044 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 :

Décision n° 2021-036 du 21 mai 2021 : Convention de gestion du plan d'eau de la Cunette entre la Commune de Chinon et l'Association Agréée de Pêche et de Protection du milieu Aquatique de Chinon

Est conclu une convention entre la Commune de Chinon et l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Chinon pour la gestion du plan d'eau de la Cunette d'une superficie de 3 hectares.

La gestion halieutique et piscicole du plan d'eau est confiée à l'AAPPMA de Chinon pour une durée de trois années et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.
Elle sera renouvelable par tacite reconduction.
Les conditions d'utilisations sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-037 du 26 mai 2021 : Octroi d'une concession de terrain cimetière communal- concession 3594-Emplacement G1-EC2

Décision n° 2021-038 du 21 juin 2021 : Convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon entre la Ville de chinon, le Sporting Club Chinonais et l'Association SWIAT

Est conclue entre la Ville de Chinon, le Sporting Club Chinonais Rugby et l'association SWIAT une convention de mise à disposition de locaux et d'installations au Stade Raymond Bourdon pour des activités sportives.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 02 juillet 2021 à partir de 7h00 jusqu'au 05 juillet 2021 à 17h00.
Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-039 du 23 juin 2021 : Octroi d'une concession de terrain cimetière communal- concession 3598-Emplacement C11T76

Décision n° 2021-040 du 28 juin 2021 : Convention d'occupation temporaire du domaine privé entre Citya Immobilier PLANCHON et la Ville de Chinon

Est conclue avec le Cabinet Citya Immobilier Planchon et la Ville de Chinon une convention d'occupation temporaire du local appartenant à Monsieur Robert Xavier situé au 33 rue du Commerce à Chinon.

Cette convention est conclue à titre gracieux à compter du 28 juin 2021 au 31 août 2021.
Les conditions d'occupation sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-041 du 30 juin 2021 : Convention d'occupation temporaire du domaine public du Site de Parilly par Action Enfance

Est conclue avec la Fondation Action Enfance un avenant à la convention de d'occupation temporaire du domaine public pour l'occupation de la totalité du Site de Parilly.

Cette convention est conclue à titre gracieux à compter de la date rétroactive du 5 mai 2021 et prendra fin de plein droit lors de la signature de l'acte authentique d'acquisition de l'ensemble immobilier du Site de Parilly par la Fondation Action Enfance.

Les conditions d'occupation sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-042 du 1^{er} juillet 2021 : Convention d'occupation temporaire du domaine public de l'Hôtel Pirondeau entre la Ville de Chinon et la SARL Atelier 27

Est conclue Monsieur Carsten HANSEN une convention d'occupation temporaire de l'Hôtel Pirondeau et son annexe (ancienne salle associative « CLAAC point jeune ») pour la réalisation de travaux de curage du bien immobilier « le jeu de paume » appartenant à Monsieur BERRY.

Cette convention est conclue à titre gracieux à compter du 12 juillet au 2021 jusqu'au 13 aout 2021.

Les conditions d'occupation sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-043 du 1^{er} juillet 2021 : Convention d'occupation d'espaces dans les monuments et musées du Département en vue d'un feu d'artifice

Est conclue avec le Département de la Touraine une convention d'occupation d'une parcelle de la Forteresse de Chinon (« Lieu historique remarquable ») afin d'y tirer un feu d'artifice pour le 14 juillet 2021.

Cette convention est conclue à titre gracieux à compter du mercredi 14 juillet 2021 au jeudi 15 juillet 2021.

Les conditions d'occupation sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-044 du 2 juillet 2021 : Renouvellement d'une concession de terrain cimetière communal-concession 1609-Emplacement A7T24

Décision n° 2021-045 du 2 juillet 2021 : Renouvellement d'une concession de terrain cimetière communal-concession 2621-Emplacement A10T16

Décision n° 2021-046 du 2 juillet 2021 : Octroi d'une concession de terrain cimetière communal-concession 3597-Emplacement C11T58

Décision n° 2021-047 du 2 juillet 2021 : Renouvellement d'une concession de terrain cimetière communal-concession 2612-Emplacement C5T61

Décision n° 2021-048 du 2 juillet 2021 : Conversion d'une concession de terrain cimetière communal-concession 3576-Emplacement C1T107

Décision n° 2021-049 du 2 juillet 2021 : Octroi d'une concession de terrain cimetière communal-concession 3601-Emplacement G1-EC4

Décision n° 2021-050 du 2 juillet 2021 : Octroi d'une concession de terrain cimetière communal-concession 3593-Emplacement G1-EC51

Décision n° 2021-051 du 2 juillet 2021 : Octroi d'une concession de terrain cimetière communal-concession 3598-Emplacement C11T76

Décision n° 2021-052 du 2 juillet 2021 : Virement de crédit

Décision n° 2021-053 du 5 juillet 2021 : Convention de mise à disposition gracieuse de bureaux au FLES

La Ville de CHINON met à disposition du Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) 2 bureaux ainsi qu'une pièce servant de salle de réunions situés au 2^{ème} étage de l'ancien Tribunal d'Instance de CHINON sis 24, Place du Général de Gaulle à CHINON.

Cette mise à disposition est effectuée à titre gracieux de la date rétroactive du 28 février 2021 au 31 décembre 2021.

La mise à disposition des locaux fera l'objet d'une valorisation calculée en fonction du nombre de m² occupés et du prix moyen de location de bureaux en centre-ville de CHINON.

Toutes les charges de fonctionnement des locaux mis à disposition sont à la charge du FLES.

Les autres conditions de la mise à disposition sont contenues dans la convention

Décision n° 2021-054 du 5 juillet 2021 : Renouvellement d'une concession de terrain cimetière communal-concession 2476-Emplacement B8T86

Décision n° 2021-055 du 5 juillet 2021 : Renouvellement d'une concession de terrain cimetière communal-concession 1398-Emplacement A11T82

Décision n° 2021-056 du 5 juillet 2021 : Convention de mise à disposition des locaux de l'ITEP Saint Antoine à vocation scolaire à l'Association FOUXFEUXRIEUX

Est conclue avec l'Association FOUXFEUXRIEUX, une convention de mise à disposition des locaux de l'ITEP Saint Antoine afin d'y exercer son activité « de cirque », chaque semaine les mardis de 16h00 à 21h30.

Cette convention est conclue à titre gracieux à compter du mardi 14 septembre 2021 au mardi 28 juin 2021.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-057 du 6 juillet 2021 : Convention d'occupation temporaire du domaine public de l'Hôtel Bodard de la Jacopière entre la Ville de Chinon et l'Association Hôtel de Bodard de la Jacopière

Est conclue avec l'association Hôtel Bodard de la Jacopière une convention d'occupation temporaire du domaine public de l'Hôtel Bodard de la Jacopière pour la réalisation de visites guidées le week-end sur inscription.

Cette convention est conclue à titre gracieux à compter du 10 juillet 2021 jusqu'au 10 octobre 2021.

Les conditions d'occupation sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-058 du 15 juillet 2021 : Convention de mise à disposition d'une salle de stockage à l'Espace Rochelude à L'Association Orchestre de la Vallée de Chinon

Est conclue avec l'Association Orchestre de la Vallée de Chinon une convention de mise à disposition d'une salle de stockage situé au 1^{er} étage de l'espace Rochelude ainsi que d'un local de rangement situé au rez-de-chaussée afin d'y stocker leur matériel pendant les travaux de leurs locaux.

Cette convention est conclue à titre gracieux à compter du 8 juillet 2021 et jusqu'à l'achèvement des travaux des locaux de l'Association.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-059 du 15 juillet 2021 : Convention de mise à disposition de la salle de l'Espace Pierre Mendès France à l'hôpital de jour Saint Jean

Est conclue avec l'hôpital de jour Saint Jean une convention de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Pierre Mendès France afin d'y faire des ateliers de théâtres et de chorale, chaque semaine les mardis de 9h30 à 12h et le mercredi de 14h à 16h30.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 29 juin 2021.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-060 du 23 juillet 2021 : Convention de mise à disposition d'une cave troglodyte à l'association ROC - Regroupement des Orchestres Chinonais

Est conclue avec l'Association « ROC – Regroupement des orchestres Chinonais » une convention de mise à disposition d'une cave troglodyte située route de Roche Faucon à Chinon afin d'y faire des répétitions de groupes musicaux.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de 3 années à compter du 1^{er} juillet 2021.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-061 du 23 juillet 2021 : Convention de mise à disposition de la salle n°3 de l'Espace Rochelude à l'Association Amicale Philatélique Chinonaise

Est conclue avec l'Association Amicale Philatélique Chinonaise une convention de mise à disposition de la salle n°3 de l'Espace Rochelude ainsi afin d'y exercer son activité de collection et ses dérivées de philatélie, marcophilie et cartophilie.

Cette convention est conclue à titre gracieux à pour une période de 3 années à compter du 15 juillet 2021.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-062 du 10 août 2021 : Convention de mise à disposition de la salle de stockage du Grand Ballet au Collectif Organisateur du Marché Médiéval (COMM)

Est conclue avec l'association Collectif organisateur du marché médiéval, une convention de mise à disposition de la salle de stockage du Grand pour y stocker son matériel.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} juillet 2021.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-063 du 11 août 2021 Convention de mise à disposition de la salle n°7 de l'Espace Rochelude à l'Association Musiques et Patrimoine

Est conclue avec l'association Musiques et Patrimoine une convention de mise à disposition de la salle n°7 de l'Espace Rochelude afin d'y exercer la partie administrative de son activité liée à l'organisation de concerts de l'association.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1^{er} juillet 2021.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-064 du 11 août 2021 : Convention de mise à disposition de la salle D de l'Ancien Collège à l'association Mouvement Vie Libre – Section Chinon

Est conclue avec l'association Mouvement Vie Libre – Section Chinon une convention de mise à disposition de la salle D de l'ancien collège pour la tenue de réunions sur la prévention et l'insertion du malade alcoolique, le 3^{ème} vendredi du mois de 20h à 22h.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1^{er} septembre 2021.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-065 du 11 août 2021 : Convention de mise à disposition de la salle D de l'Ancien Collège à l'association « Parlons Espagnol »

Est conclue avec l'association « Parlons Espagnol » une convention de mise à disposition de la salle D de l'ancien collège pour la pratique de la langue espagnole chaque mardi de 15h00 à 19h30.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1^{er} septembre 2021.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
07-juin-21	Théâtre de l'Ante	Chez Arthur - Cabaret du temps retrouvé	500,00 €	12-août-21

PRESENTATION

Présentation des travaux de modernisation de la ligne Chinon-Tours par la SNCF à 18h30

ADMINISTRATION GENERALE

2021-102 Désignation d'un correspondant défense pour la Commune de Chinon

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *DESIGNE* Madame Sophie LAGREE comme la correspondante défense pour la commune de Chinon
- *AUTORISE* Madame Sophie LAGREE à signer tous les actes conclus dans ce cadre au nom de la Commune de Chinon.

FINANCES

2021-103 Adhésion à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *APPROUVE* l'adhésion à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma pour un montant de 140 €,
- *AUTORISE* M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

2021-104 Versement d'une subvention exceptionnelle au groupe scolaire Jean Jaurès

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- AUTORISE* le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Ass USEP Jean Jaurès école Primaire pour le groupe scolaire Jean Jaurès pour un montant de 559 €
- *DIT* que les crédits nécessaires sont prévus au Budget
- *AUTORISE* le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2021-105 Décision modificative n°3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- *ADOPTE* la DM n°3 qui s'équilibre comme suit :
 - Fonctionnement + 219 800 €
 - Investissement + 469 240,06 €

2021-106 Demande de Subvention Contrat de Solidarité Territoriale (CRST) pour la rénovation thermique et acoustique du cinéma « Le Rabelais »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *SOLLICITE* une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale estimée à 50 000 euros maximum
- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

2021-107 Demandes de réductions ou Gratuités pour les locations de salles à l'Espace Rabelais

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- *ACCORDE* les demandes de réduction et de gratuité des salles à l'Espace Rabelais

PERSONNEL

2021-108 Mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire au sein de la Police Municipale de la Mairie de Chinon

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- *ACCEPTE* la mise à disposition par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire d'un agent au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet qui débutera au plus tard le 1^{er} décembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022,
- *AUTORISE* le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents liés avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire,
- *INSCRIT* au budget les crédits prévus à cet effet.

2021-109 Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- *APPROUVE* les modifications du tableau des effectifs pour les postes permanents et non permanents telles que proposées dans l'exposé,
- *MODIFIE* le tableau des effectifs tel que proposé dans le tableau annexé à la délibération,
- *INSCRIT* au budgets les crédits prévus à cet effet.

CONVENTIONS

2021-110 Renouvellement de la convention avec la ville de MONTS pour l'utilisation des installations du centre de tir de Trotte Loups par la Police Municipale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- *APPROUVE* le renouvellement, pour une année, de la convention avec l'Association du tir Sportif Chinonais et la ville de Monts pour l'utilisation par le personnel de la Police Municipale de Monts des installations du Centre de tir de trotte Loups
- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer la convention et les éventuels avenants à intervenir au nom de la commune.

2021-111 Convention pour l'utilisation des installations du centre de tir de Trotte Loups par la Direction Zonale au Recrutement et à la formation Zone Ouest (DZRFZO)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- *APPROUVE* les termes de la convention à conclure avec l'Association du Tir Sportif du Chinonais et la Direction Zonale au recrutement et à la formation zone ouest, pour l'utilisation des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups,
- *AUTORISE* M. DAUDIN, l'Adjoint aux Sports à la signer au nom de la Ville.

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

2021-112 Fin de mise à disposition de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire de l'appartement situé au 10 rue des Courances à Chinon

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la fin de la convention de mise à disposition du logement n°5 situé 10 rue des Courances à Chinon, celui-ci n'étant plus lié à la compétence « Politique du logement social »,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2021-113 Acquisition BOURDIN – Régularisation de Voirie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section AD n°630 pour une contenance de 61 m² appartenant à Madame BOURDIN,
- **DIT** que l'acquisition se fera à hauteur de 2 792,40 euros,
- **DIT** que les frais d'acquisition seront à la charge de la ville de Chinon,
- **DESIGNE** l'Etude Chevalier/Anglada pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **AUTORISE** M. le Maire ou Mme l'Adjointe à l'Urbanisme à signer l'acte notarié à intervenir et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CŒUR DE VILLE

2021-114 OPAH-RU : Demande de subvention façades pour M. BUREAU

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DIT** que la subvention sera versée au(x) bénéficiaire(s),
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget voté le 30 Mars 2021,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relevant de ces projets

2021-115 OPAH-RU : Demande de subvention façades pour M. BRESNU

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DIT** que la subvention sera versée au(x) bénéficiaire(s),
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget voté le 30 Mars 2021,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relevant de ces projets

2021-116 OPAH-RU : Demande avis de principe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DONNE** un avis de principe favorable pour les dossiers de M. PASCAL et de la SCI ORLAN

2021-117 Délégation du droit de préemption commercial à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le principe de déléguer le Droit de Préemption Commercial à la CC CVL sur le périmètre de l'ORT de Chinon sur avis conforme de la ville pour les opérations concernées,

INFORMATIONS DIVERSES

Principe de l'appel à projet Pirondeau/ Ancien TGI/

Bilan du Forum des associations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h46.

Date de publication : **23 SEP. 2021**

Certifié conforme,
Le Maire.



Jean-Luc DUPONT.